

TRUCS ET ASTUCES

Enveloppez vos restes de viande, de volaille ou de poisson dans du papier journal ou dans un sac de papier et évitez le liquide. Vous pouvez congeler les restants de viande et de poisson et les déposer dans le bac le jour de la collecte.

Pour éloigner les petits animaux: appliquez une crème au menthol ou un onguent contre la toux (Vicks), autour du couvercle.

Pour éviter les odeurs: saupoudrez régulièrement un peu de bicarbonate de soude dans le bac et nettoyez-le régulièrement avec un peu d'eau et vinaigre blanc.

Laissez sécher vos résidus verts avant de les mettre dans le bac roulant brun.

POURQUOI UNE COLLECTE DE MATIÈRES ORGANIQUES (BAC BRUN)?

- La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles vise à interdire complètement d'ici 2020 les matières organiques des sites d'enfouissement.
- Si vous utilisez déjà un composteur domestique, le bac brun est complémentaire. Tout ce que vous ne mettez pas dans le composteur domestique peut rejoindre le bac brun! Les os de viande, la viande, la volaille, le poisson, les produits laitiers, les papiers-mouchoirs.
- Il faut poursuivre tous nos efforts de compostage domestique, d'herbicyclage et de feuillicyclage.

LE DÉCHET QUI POLLUE LE MOINS EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS!

COMMENT BIEN UTILISER

LE BAC ROULANT BRUN

- Conservez en tout temps le bac roulant brun à l'ombre.
- Placez un peu de papier journal ou du carton dans le fond au cas où il y aurait un peu de liquide.
- Déposez les résidus pêle-mêle ou dans des sacs autorisés.
- Intercalez ou recouvrez les résidus de couches de papier journal ou de résidus verts secs, si désiré.
- Gardez en tout temps le couvercle du bac bien fermé.
- Faites vider votre bac roulant brun à toutes les collectes, même s'il contient peu de matières, surtout durant la période estivale.
- Régulièrement, nettoyez le bac en le rinçant à grande eau et en y ajoutant du vinaigre.

LE MINIBAC

- Placez un sac de papier ou plastique compostable, du papier journal ou des essuie-tout au fond du minibac, si désiré. Ce geste simple facilitera le transfert des matières dans le bac roulant brun puisqu'elles ne colleront pas aux parois.
- Évitez d'y verser des liquides (lait, jus, soupe, etc.)
- Transférez régulièrement le contenu du minibac de cuisine dans le bac roulant brun.
- Rincez ou lavez régulièrement le minibac.



LES SACS

Dans une optique de réduction à la source, la collecte des matières organiques en vrac, sans sac, est à privilégier. Par contre, lorsqu'on veut utiliser des sacs compostables pour la collecte, il faut choisir le bon. En effet, le terme biodégradable n'est pas nécessairement synonyme de compostable.

En plus des **sacs en papier**, vous pouvez utiliser des **sacs de plastique compostables certifiés** par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) pour déposer vos matières dans le bac brun. N'oubliez pas que le sac de papier ou le dépôt d'un papier journal au fond de votre contenant de cuisine vous donneront d'aussi bons résultats, et ce, à moindre coût.

Les sacs de plastique sont interdits dans le bac brun car ils créent une barrière à l'oxygène, produisant du méthane (puissant gaz à effet de serre) lors de la décomposition des matières organiques, en plus de générer des odeurs nauséabondes.

Les sacs oxobiodégradables ou dégradables ne sont pas compostables. Plusieurs termes sont utilisés par les manufacturiers de sacs oxobiodégradables pour vendre des sacs comme étant moins dommageables pour l'environnement tels que «*dégradable*», «*100 % biodégradable*», «*naturel*» ou «*bon pour l'environnement*». Les sacs oxobiodégradables retrouvés sur le marché sont faits de plastique conventionnel auquel on a ajouté un additif pour activer sa dégradation. Malheureusement, ces types de sacs ne se dégradent pas rapidement et constituent des contaminants qui peuvent affecter la qualité des composts.

En résumé, dans votre bac brun, seuls les SACS EN PAPIER OU COMPOSTABLES SONT ACCEPTÉS.

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

(résidus alimentaires et verts)



GUIDE PRATIQUE

pour réduire jusqu'à 50% son bac à déchets

POUR INFORMATION

www.lespaysdenhautrecyclent.com

1 855 PDH-RECY ou 450 229-8052



MATIÈRES ACCEPTÉES

EN VRAC OU DANS DES SACS DE PAPIER OU SACS COMPOSTABLES

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

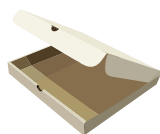
Comprenant les aliments frais, congelés, séchés, cuits et préparés ainsi que les restants de table

- ✓ Nourriture (cuite, crue, avariée)
- ✓ Fruits et légumes
- ✓ Pâtes alimentaires
- ✓ Pain et céréales, farine et sucre
- ✓ Produits laitiers
- ✓ Friandises et confiseries
- ✓ Café (grains, marcs et filtres)
- ✓ Coquilles de crabe et homard
- ✓ Coquilles d'œuf
- ✓ Écales de noix
- ✓ Sachets de thé et tisane
- ✓ Viandes, poissons et os
- ✓ Nourriture pour animaux



PAPIER ET CARTON SOUILLÉS

- ✓ Assiettes ou verres de carton souillés
- ✓ Cartons souillés d'aliments (pizza, etc.)
- ✓ Papiers essuie-tout souillés
- ✓ Papiers-mouchoirs et serviettes de table souillés



RÉSIDUS VERTS

- ✓ Feuilles mortes, résidus de jardin : fleurs, plantes, aiguilles de résineux, retailles de haies et mauvaises herbes (sauf plantes exotiques et envahissantes)
- ✓ Gazon
- ✓ Bran de scie, écorces, copeaux de bois, petites branches (diamètre inférieur à 4 cm, non-attachées et d'une longueur maximale de 30 cm)
- ✓ Plantes d'intérieur



AUTRES MATIÈRES

- ✓ Cendres froides - après 4 semaines
- ✓ Boules agglomérées de litière à chat
- ✓ Litière de petits animaux (lapins, hamsters)
- ✓ Cheveux, poils d'animaux



MATIÈRES REFUSÉES



AUCUN SAC DE PLASTIQUE
OU SAC BIODÉGRADABLE
OU OXOBIODÉGRADABLE

- ✗ Résidus domestiques dangereux (huiles, peintures, pesticides, engrais) et pneus
- ✗ Sacs d'aspirateur et leurs contenu, charpie de sècheuse et feuilles de sèche-linge
- ✗ Matières recyclables (papier et carton propres, contenants de verre, plastique et métal)
- ✗ Feuilles jetables de balai (type Swiffer)
- ✗ Animaux morts
- ✗ Textiles (même les vêtements avec des fibres organiques)
- ✗ Matériaux de construction, vitres, verre et métal
- ✗ Plantes exotiques envahissantes (berce du Caucase, renouée japonaise, phragmite, salicaire pourpre)
- ✗ Tapis, moquettes
- ✗ Roches, cailloux et pierres
- ✗ Médicaments, couches, produits hygiéniques (tampons sanitaires et serviettes hygiéniques)
- ✗ Papier ciré, soie dentaire, cire et gomme à mâcher
- ✗ Objets électroniques et piles

3 RÈGLES SIMPLES

Pour se rappeler si cela va dans le bac BRUN :

- ✓ **ÇA SE MANGE ?**
(ou une partie de quelque chose qui se mange)
- ✓ **C'EST EN PAPIER OU EN CARTON ?**
(souillé, non ciré)
- ✓ **C'EST UN RÉSIDU DE JARDIN ?**
(sauf les grosses branches)

HORAIRE DES COLLECTES

Consultez le calendrier de collecte de votre municipalité ou le site Internet www.lespaysdenhautrecyclent.com

DÉMÉNAGEMENT

Les bacs roulants appartiennent à votre municipalité et sont liés aux numéros de porte. En cas de déménagement, veuillez les laisser sur place pour le prochain occupant.

RÉPARATION

Si votre bac roulant est endommagé, veuillez communiquer avec votre municipalité ou 450-229-8052 ou 1 855-PDH-RECY.

BIEN PLACER SON BAC

La collecte est robotisée pour TOUS les bacs roulants (quelle que soit la couleur), il est donc essentiel de bien les disposer au bord du chemin:

- ✓ Distance maximale de la rue de 1.5 m (4.5 pi)
- ✓ Couvercle fermé, aucun objet sur le bac
- ✓ Roues et poignées vers votre résidence
- ✓ Environ 50 cm (18 po) de libre autour de chacun des bacs.

